

RAPPORT DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF GENERAL ET BUDGETS ANNEXES 2026

Les projets de budgets 2026 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année. Ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 novembre 2025.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M57 et M49).

Les membres du Comité syndical sont invités à voter le budget primitif général et les budgets annexes 2026 en équilibre réel et sincère par nature au niveau de chaque chapitre budgétaire.

Pour l'exercice 2026, les budgets annexes sont regroupés en assainissement et eau potable, comme suit :

1. Budget général – M57
2. Budget assainissement – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget eau potable – M49 – Assujetti à la TVA
4. Budget eau potable régie Sud-Essonne – M49 – Assujetti à la TVA

SOMMAIRE

<u>CONTEXTE ET STRATEGIE FINANCIERE</u>	3
<u>LE BUDGET GENERAL</u>	3
1-1 – Dépenses de fonctionnement	4
1-2 – Recettes de fonctionnement	5
2-1 – Recettes d'investissement	7
2-2 – Dépenses d'investissement	8
<u>LE BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	9
I - LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE	9
1-1 – Recettes d'exploitation	11
1-2 – Dépenses d'exploitation	12
2-1 – Recettes d'investissement	14
2-2 – Dépenses d'investissement	14
II - LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES DU MALESHERBOIS	16
1-1 – Recettes d'exploitation	17
1-2 – Dépenses d'exploitation	18
2-1 – Recettes d'investissement	19
2-2 – Dépenses d'investissement	19
III - LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SIARCE	20
1-1 – Recettes d'exploitation	20
1-2 – Dépenses d'exploitation	20
<u>LE BUDGET EAU POTABLE</u>	21
LE BUDGET EAU POTABLE ASSUJETTI	22
1-1 – Recettes d'exploitation	22
1-2 – Dépenses d'exploitation	23
2-1 – Recettes d'investissement	24
2-2 – Dépenses d'investissement	24
<u>LE BUDGET DE LA REGIE D'EAU POTABLE DU SUD-ESSONNE</u>	26
1-1 – Recettes d'exploitation	26
1-2 – Dépenses d'exploitation	27
2-1 – Recettes d'investissement	28
2-2 – Dépenses d'investissement	28

CONTEXTE ET STRATEGIE FINANCIERE

Le SIARCE regroupe 80 communes réparties sur trois départements (Essonne, Loiret, Seine et Marne) et 9 communautés de communes ou d'agglomération.

En 2026, le SIARCE devrait :

- Poursuivre son effort sur l'entretien de la rivière Essonne
- Maintenir à un niveau identique ses investissements pour les cours d'eau, l'assainissement et l'eau potable.
- Maitriser sa masse salariale,
- Diminuer ses frais généraux, en partie en raison de l'internalisation de certaines tâches et de la renégociation de certains marchés.
- Poursuivre son désendettement.
- Mettre en œuvre la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, dont l'exercice 2026 constitue le véritable démarrage avec l'application du coefficient de modulation issu du calcul des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement.

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2026

Le vote du budget primitif général 2026 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 novembre dernier et au cours duquel les membres du Comité syndical ont discuté des principales orientations pour l'exercice budgétaire 2026.

Le vote du budget primitif général est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	10 904 563,39	10 904 563,39
Section d'investissement	5 521 105,29	5 521 105,29

1 – La section de fonctionnement

1-1 – Les dépenses de fonctionnement

Les projets de budgets 2026 traduisent la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'analyse, dès le 1^{er} euro des dépenses de fonctionnement et l'identification de sources d'économies budgétaires ont été les guides d'une démarche systématique visant à revisiter chaque poste de dépenses en vue de ne proposer l'inscription au budget que de celles strictement indispensables au bon fonctionnement du Syndicat

Les dépenses réelles de fonctionnement s'articulent comme suit :

Montants en €	Budget général	
	BP 2026	BP 2025
Fonctionnement		
- 11 charges à caract. gal.	4 124 062	3 959 851
- 12 charges de personnel	4 122 500	4 181 700
- 14 atténuation de produits	300	0
- 65 autres charges de gestion courante	366 500	326 000
- 66 intérêts des emprunts	499 380	549 450
- 67 charges exceptionnelles	8 900	8 900
- 68 dotations aux provisions	0	0
- Charges réelles	9 121 642	9 025 901

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 4,12 M€ (+162 K€) et représentent **45,2%**, des dépenses réelles de fonctionnement contre 43,8% en 2025.

Elles impactent toutes les directions du SIARCE qui devront s'employer à garantir la maîtrise de leur évolution. Les charges à caractère général sont composées :

- de frais de structure répartis sur l'ensemble des budgets pour 0,97 M€ contre 0,95 M€ en 2025.
- du reversement des participations eaux pluviales au budget assainissement 2,3M€ contre 2,1M€ en 2025.
- de dépenses propres aux compétences du budget général pour 789K€ (+55 K€), principalement l'entretien de l'Essonne (450 K€), la maintenance des ouvrages hydrauliques (138 K€), le suivi de qualité de l'Essonne (62K€) -58 K€ par rapport à 2025. Le Siarce a aménagé dans ses locaux un laboratoire qui permettra à partir de 2026 de réaliser en interne les analyses sur la qualité de l'eau.

L'augmentation de 164 K€ du chapitre 11 est essentiellement due à la progression du reversement des participations eaux pluviales perçues par le budget général au budget assainissement (+246 K€). Hors l'impact de cette opération interne, les frais généraux diminuent de 82 K€.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La part des frais de personnel est en légère diminution, 45,19% des dépenses réelles de fonctionnement contre 46,33 % en 2025. Le montant budgété, 4,12 M€ est légère diminution (- 59 K€). Il est calculé sur un effectif de 65 agents, dont 7 postes à pourvoir comme précisé lors du ROB.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre représente 4,02% (3,61 % en 2025) des dépenses réelles de fonctionnement, et regroupe les frais liés aux indemnités, cotisations et formation des élus, ainsi que les subventions octroyées à l'amicale du personnel, au Sage nappe de Beauce ainsi que les coûts de l'informatique en nuage (Cloud) comprenant les logiciels RH, le logiciel de gestion des marchés, les logiciels financiers etc. La hausse de 40 K€ (366 K€ contre 326 K€) concerne pour l'essentiel l'augmentation du nombre de logiciels désormais utilisés en cloud qui sortent de l'investissement pour être désormais comptabilisés au chapitre 65 (+33 K€) et la prime employeur attachée à l'embauche d'apprentis envisagée en 2026 (7,5 K€)

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées (499 K€ -50K€) représentent **5,47%** (2025, 6,10%) des dépenses réelles de fonctionnement. Cette diminution est la conséquence du repli, entamé en 2024, des taux sur lesquels sont indexés nos emprunts à taux révisables.

1-2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'articulent de la manière suivante :

Montants en €	Budget général	
	BP 2026	BP 2025
- 13 atténuation de charges 6419	50 500	50 500
- 70 revenus gestion courantes/produits des services	4 271 982	4 222 140
<i>dont remboursements budgets annexes</i>	<i>4 271 982</i>	<i>4 222 140</i>
- 73 impôts et taxes (participations fiscalisées)	892 875	753 472
- 74 dotations/participations des EPCI	5 278 101	5 077 189
- 75 autres produits	23 000	23 000
- 76 produits financiers, remb. emprunts par bud anne	134 300	157 650
- 77 produits exceptionnels	0	0
- Produits réels	10 650 758	10 283 951

Les produits réels affichent une amélioration de 366 K€. Cette progression est principalement due pour 340 K€ à la revalorisation des participations, pour 49K€ à une progression du remboursement des frais mutualisés par les budgets annexes et pour -23 K€ au remboursement d'échéances d'emprunts, rattachés à la compétence eaux pluviales, par le budget assainissement au budget général.

Chapitre 013 – Atténuations de charge

Il s'agit du remboursement des frais et charges de personnel par l'assurance souscrite pour couvrir les arrêts maladie.

Chapitre 70 – Produits des services

Il est composé du remboursement, par les budgets annexes au budget général, des frais de structure, des charges de gestion courante et des frais de personnel.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

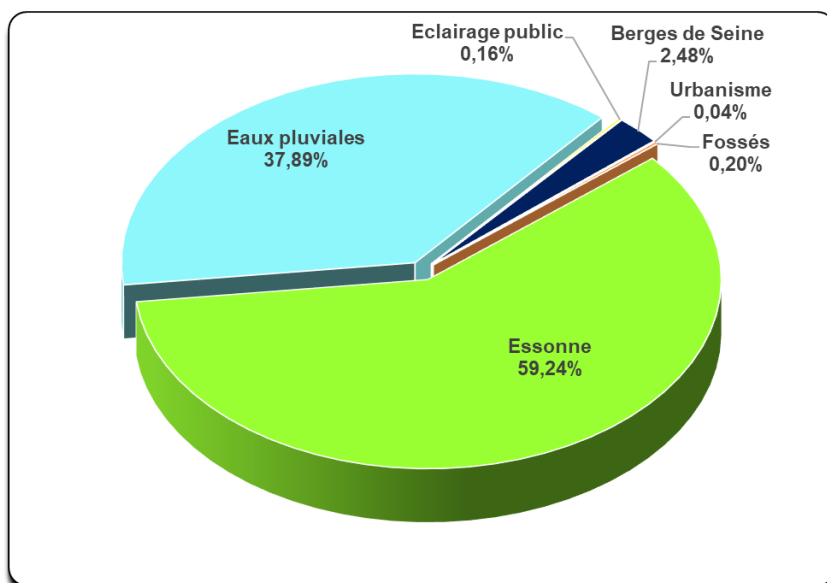
Pour l'exercice 2026, les contributions fiscalisées représentent 0,9 M€.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Il est constitué pour l'essentiel des participations non fiscalisées des collectivités membres.

Les participations des collectivités adhérentes contribuent au financement des dépenses de fonctionnement, au remboursement de la dette et aux amortissements.

Pour l'exercice 2026, les participations des collectivités membres s'élèvent à 6,1 M€, dont 5,2 M€ sont non fiscalisées. Les participations se répartissent entre les différentes compétences comme suit :



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il comprend principalement les loyers des locaux du Siarce mis à la disposition de la SPL Confluence ou loués pour différents événements (salle Exona).

Chapitre 76 – Produits financiers

Il s'agit du remboursement par les budgets annexes des intérêts d'emprunts liés à la compétence « Eaux pluviales ».

LES FRAIS DE STRUCTURE

Les dépenses mutualisées de fonctionnement du budget général sont supportées par l'ensemble des compétences comme suit :

Répartition des frais de structure du budget général par compétence	Montants à répartir	Budget général DICEMA	Assainissement collectif Transport/traitement	Assainissement Collecte	Eaux pluviales	Eau potable	EPSE	REDEUM
Frais généraux mutualisés : chapitres 11 et 65	1 347 990	263 641	447 785	157 330	142 315	247 785	39 919	49 216
Charges de personnel	4 122 062	934 425	1 140 578	400 743	362 497	879 374	181 404	223 041
Total des dépenses	5 470 052	1 198 066	1 588 363	558 073	504 812	1 127 159	221 323	272 257

Les frais de structure sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de l'exécution comptable.

2 – La section d’investissement

2-1 – Les recettes d’investissement

En 2025, le vote du budget en avril comprenait l’affectation du résultat et l’intégration des restes à réaliser 2024 en subventions. Le budget 2026, voté en décembre ne peut intégrer ces postes qui seront mouvementés lors du vote du budget supplémentaire.

Les recettes d’investissement se présentent de la manière suivante :

Montants en €	Budget général	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 10222 FCTVA	448 955	240 776
- 13 Subventions	0	1 830 945
- 16 Emprunts	1 802 729	1 312 501
- 10 dotations, fonds divers et réserves	0	0
- 1068 Excédent de fonct.affecté à l’investissement	0	4 015 980
- 23 Immo en cours	0	0
- 24 produit des cessions	0	0
- 27 Autres immo financières (remb capital emprunts)	231 500	282 000
- 45 opérations pour compte de tiers	1 255 000	1 255 000
- recettes réelles d’investissement	3 738 184	8 937 202

Chapitre 10222 – FCTVA

Il s’agit du fonds de compensation de la TVA, montant versé sur les investissements réalisés 2 ans auparavant. Le taux de FCTVA reste fixé à 16,404% du montant TTC pour les dépenses éligibles.

Chapitre 13 – Subventions d’équipement

Dans un contexte de rigueur budgétaire, l’élaboration des budgets en recettes inclut la recherche de nouveaux financements externes.

Ne peuvent figurer que les subventions notifiées. Les demandes de subventions, une fois notifiées, seront comptabilisées au cours de l’exercice 2026.

Chapitre 16 – Emprunt et dettes

Le montant prévisionnel de l’emprunt fixé à **1,80 M€ est un montant d’équilibre budgétaire**. Il ne peut pas être comparé avec le chiffre du budget précédent voté en 2025. Ce dernier intégrait l’affectation du résultat.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

En 2026, à la finalisation du projet de plateforme partagée de modélisation hydrologique et hydraulique (PAPI EEJ) portant sur l’Essonne, la Juine et l’Ecole (470 K€) s’ajoute celui de la prévention des inondations du secteur Auvernaux Moulignon (645 K€) qui se déroulera sur 3 ans.

2-2 – Les dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement s’articulent de la manière suivante :

Montants en €	Budget général	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 20 immo incorporelles (frais d'études, licences)	103 600	82 655
- 21 immo corporelles	1 938 300	2 867 113
- 23 immo en cours	884 100	1 425 000
- dépenses d'équipement	2 926 000	4 374 768
- 1068 Dotations, fonds divers dépenses	0	0
- 16 rembst capital	1 086 300	1 195 456
- 13 subventions d'investissement		
- 45 opérations pour compte de tiers	1 255 000	1 255 000
- dépenses réelles d'investissement	2 341 300	2 450 456

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Pour l’année 2025 le remboursement du capital sera de 1,08, en baisse de 0,1 M€

L’encours de dette du budget général s’élève à 10,60 M€ fin 2025 contre 11,84 M€ fin 2024.

LE 4^{ème} PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT 2024-2026

Il intègre les opérations décidées par le Siarce selon les préconisations d’études, de schémas directeurs ou sur propositions des collectivités adhérentes.

Le budget général rassemble **3 missions, 3 programmes et 3 autorisations de programme**.

Pour l’exercice 2026, les crédits de paiement s’élèvent à 2,77 M€ (4,58 M€ en 2025 budget primitif 4,37 M€ et décisions modificatives). La fin d’importants projets (Trou Patrix 2,5 M€ et la Papeterie à Corbeil 2,8 M€) explique cette diminution des crédits.

Les opérations phares 2026

Mission cours d’eau non domaniaux :

- Renaturation du ru de Misery (140 K€)
- Prévention des inondations secteur ru d’Aubernaux-Moullignon 1^{er} année (150 K€)
- Rénovation des ouvrages hydrauliques et mises à niveau de la télétransmission des données à la suite de l’arrêt progressif des réseaux 2G (fin 2026) et 3G (2028-2029).
- Reprise de la restauration de la zone humide du cirque de l’Essonne (720 K€)

Mission cours d’eau domaniaux, fleuve Seine :

- Restauration de systèmes d’endiguement des berges de Seine à Corbeil-Essonnes (553 K€)
- Consolidation-Renaturation des berges de Seine à St Fargeau-Ponthierry (114 K€)

Directions	Num AP	Nom AP	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP
BUDGET GENERAL - RIVIERE						
MISSION N°3 - Cours d'eau non domaniaux						
	AP n° 20	ESSONNE	2 761 581	4 438 962	2 004 900	9 205 443
Total mission 3			2 761 581	4 438 962	2 004 900	9 205 443
MISSION N° 4 - Cours d'eau domaniaux - Fleuve Seine						
	AP n° 23	LA SEINE	173 342	150 149	767 000	1 090 491
Total mission 4			173 342	150 149	767 000	1 090 491
MISSION N° 5 - Hydraulique agricole						
	AP n° 24	LES FOSSES	0	0	0	0
Total mission 5			0	0	0	0
TOTAL PPI BG-RIVIERE-SEINE			2 934 923	4 589 110	2 771 900	10 295 933

L' ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement du SIARCE

L'assainissement collectif comporte 10 bassins gérés en DSP, auxquels vient s'ajouter la régie d'assainissement comprenant l'unique commune du Malesherbois.

Compte tenu de ses spécificités (gestion en régie, présentation des informations en conseil d'exploitation), la régie du Malesherbois fait l'objet d'un focus particulier en complément de la présentation générale du budget assainissement.

La composition des 10 bassins est la suivante :

10 BASSINS	41 COMMUNES		
Corbeil-Essonnes	Ballancourt-sur-Essonnes	Menecy	Saint-Germain-les-Corbeil
	Corbeil-Essonnes	Ormoy	Vert-le-Petit
	Echarcon	Moigny-sur-Ecole	Lisses
	Fontenay-le-Vicomte	St-Pierre-du-Peray	Villabé
Boissy-le-Cutté	Boissy-le-Cutté		
Champcueil	Champcueil	Chevannes	Nainville-les-Roches
La Ferté-Alais	Baulne	Guigneville-sur-Essonnes	La Ferté-Alais
	Cerny	D'Huisson-Longueville	Orveau
Maise	Boigneville	Gironville-sur-Essonnes	Prunay-sur-Essonnes
	Buno-Bonnevaux	Maise	
Boutigny-sur-Essonnes	Boutigny-sur-Essonnes	Courdimanche	Vayres-sur-Essonnes
Vert-le-Grand	Vert-le-Grand		
Marolles	Avrainville	Itteville	Marolles-en-Hurepoix
	Guibeville	Leudeville	Saint-Vrain
Lardy	Bouray-sur-Juine	Janville-sur-Juine	Saint-Vrain (lotissement de l'Orme de la Prévauté)
	Cerny (Hameau Boinveau)	Lardy	
Auvernaux	Auvernaux		

Chaque bassin comprend les compétences « Transport/épuration », « Collecte » et « Eaux pluviales » (en fonction des compétences transférées par la collectivité).

Le vote du budget assainissement est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	21 550 914,84	21 550 914,84
Section d'investissement	19 144 500,84	19 144 500,84

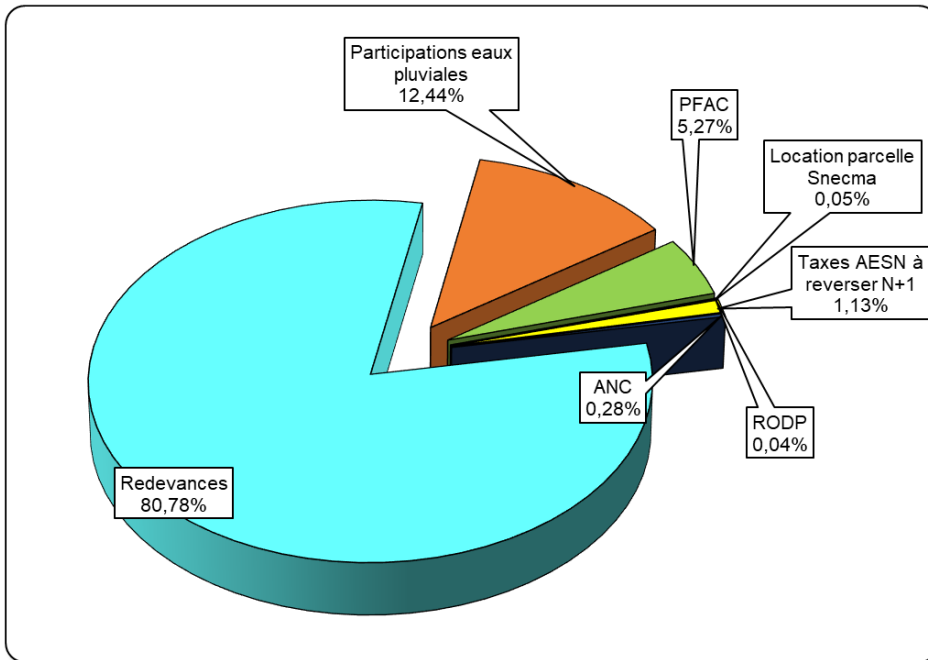
Le budget assainissement

1 – La section d'exploitation

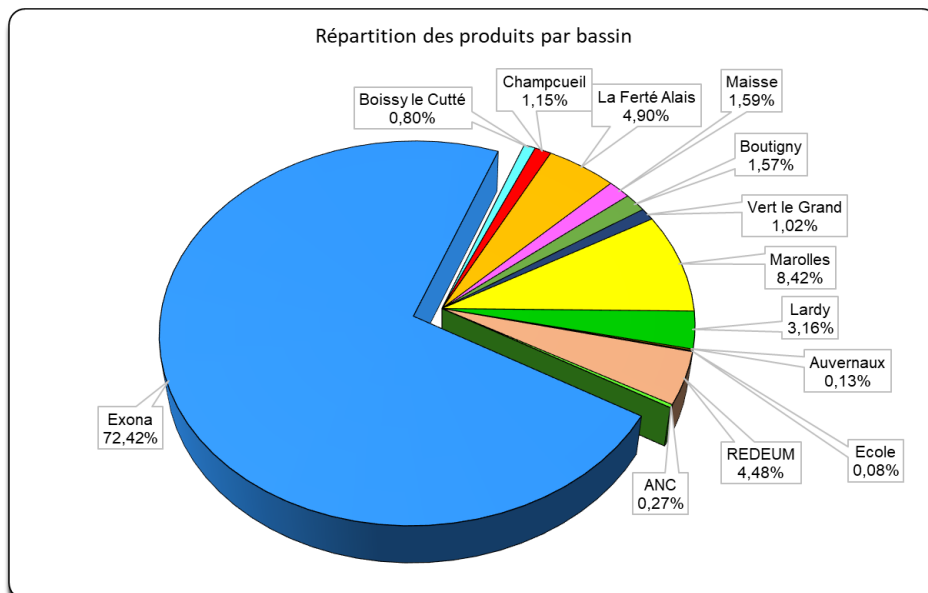
1-1 – Les recettes d'exploitation

Montants en €	Assainissement collectif	
	BP 2026	BP 2025
- 70 revenus de gestion courantes/ vente de produits	20 037 914	17 236 813
<i>dont redevances/surtaxes</i>	15 177 127	13 811 492
<i>dont participations des communes (eaux pluviales)</i>	2 338 112	2 092 001
<i>dont PFAC</i>	990 000	990 000
<i>dont location parcelle Snecma</i>	10 300	10 300
<i>dont redevance occupation dom. pub.</i>	7 980	7 980
- 74 subventions d'exploitation/ primes épuration	0	0
- 76 remboursement avance CC SPL	226 000	226 000
- Produits réels	20 263 914	17 462 813

Les revenus courants (20,26 M€) se répartissent entre les postes suivants :



La répartition des revenus de gestion courante par bassin est la suivante :



La redevance assainissement collectif :

Elle comprend une part collective, une part transport et une part épuration. Ces parts peuvent être unifiées ou séparées. Une surtaxe est appliquée en cas d'opération(s) exceptionnelle(s). Cette surtaxe est appliquée à la commune concernée par les travaux et n'impacte pas les autres collectivités.

La redevance assainissement collectif est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'usage engendre le rejet d'une eau usée collectée par le service assainissement.

Afin d'éviter une trop forte érosion de l'autofinancement, provoquée principalement par les indices de révision du coût des travaux, les redevances se voient appliquer le taux de l'inflation. La modification tarifaire peut aussi découler du plan de financement d'un schéma directeur et des travaux envisagés. On remarque depuis quelques années une tendance à la diminution des volumes facturés, plus marquée dans la partie sud du territoire. Les nouvelles constructions et l'apport de population y afférent permettent un maintien des volumes sur les bassins d'Exona et de Marolles. Les volumes facturés pour la compétence traitement (hors Malesherbois), dans le budget 2025 étaient de 7 140 289 m³ contre 6 953 013 m³ pour le budget 2026 (-187 276 m³). Cette diminution commence aussi à être intégrée au niveau national par les délégataires dans certains nouveaux contrats de DSP.

Le montant attendu des redevances est de 15,17 M€ contre 13,91 M€ en 2025 (+ 1,36 M€). Cette progression se répartit principalement entre un retour à une facturation en année pleine pour le Malesherbois (+410 K€) et l'augmentation de la redevance traitement SPL (augmentation 2026 et augmentation 2025 refacturée en 2026) afin de suivre l'évolution de son coût de traitement (+700 K€), le reliquat (250 K€) correspond à l'augmentation du tarif 2026.

Le dispositif PFAC :

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et la participation pour le financement de l'assainissement collectif « eaux usées assimilées domestiques » est estimée à 950 000 € pour l'exercice 2026.

La contribution des communes à la compétence « Eaux pluviales » :

Conformément aux dispositions du décret n°67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, les coûts d'investissement et de fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales doivent être imputés au budget primitif général. Néanmoins, lorsqu'il existe une structure intercommunale en charge de l'assainissement, le transfert de la gestion des réseaux de collecte des eaux entraîne une gestion globale des eaux usées et des eaux pluviales par cette dernière.

Le SIARCE peut, par conséquent, rassembler dans le budget assainissement collectif la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget primitif général.

Pour l'exercice 2026, cette participation est fixée à 2,33 M€.

La perception de la redevance AESN performance des systèmes d'assainissement :

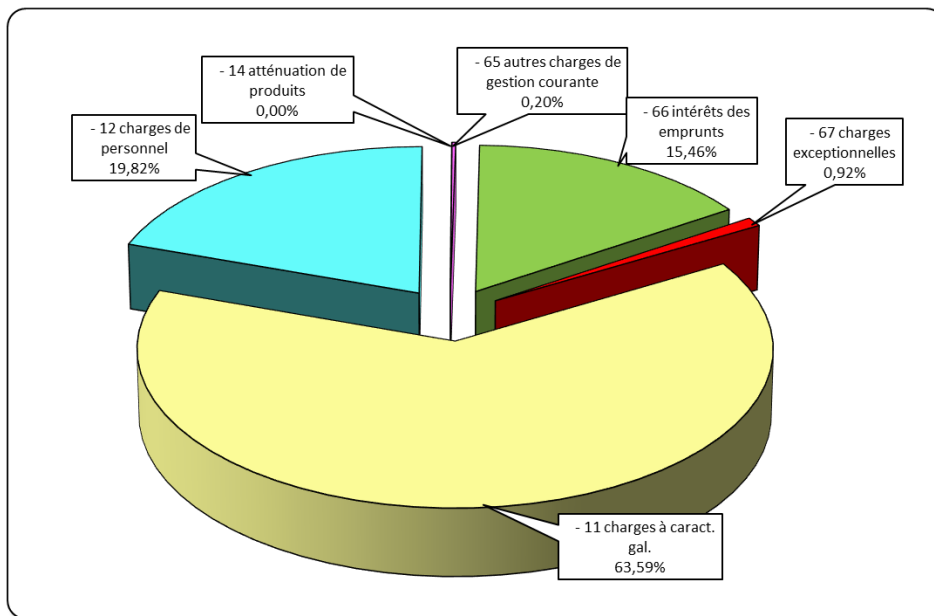
Cette nouvelle redevance, qui remplace l'ancienne redevance « modernisation des réseaux de collecte » et la prime d'épuration, est désormais versée par les délégataires au Siarce comme les redevances assainissement, puis elle est reversée à l'AESN l'année suivante. Elle vient donc accroître les revenus de l'exercice. Elle est estimée en 2026 à 1,37 M€ contre 211 K€ en 2025 (+1,16 M€). Pour cette 1^{ère} année de réforme des redevances, l'AESN avait appliqué un forfait minimal sans calcul de la performance.

1-2 – Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont les suivantes :

Montants en €	Assainissement collectif	
	BP 2026	BP 2025
Exploitation		
- 11 charges à caract. gal.	6 823 745	6 321 965
- 12 charges de personnel	2 126 859	2 282 299
- 14 atténuation de produits	0	118 000
- 65 autres charges de gestion courante	21 500	29 000
- 66 intérêts des emprunts	1 659 110	1 839 770
- 67 charges exceptionnelles	99 000	82 000
- Charges réelles	10 730 214	10 673 034

La répartition des charges est la suivante :



3 postes dominent : les charges de personnel avec 19,8% du total, les charges à caractère général (63,6%) puis les intérêts d'emprunts (15,5%).

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles sont provisionnées dès le BP 2026 afin de gérer les admissions en non-valeur (créances impayées) et les créances irrécouvrables, dont les montants sont communiqués en fin d'année par la Trésorerie.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général à 6,82 M€ progressent de 501 K€

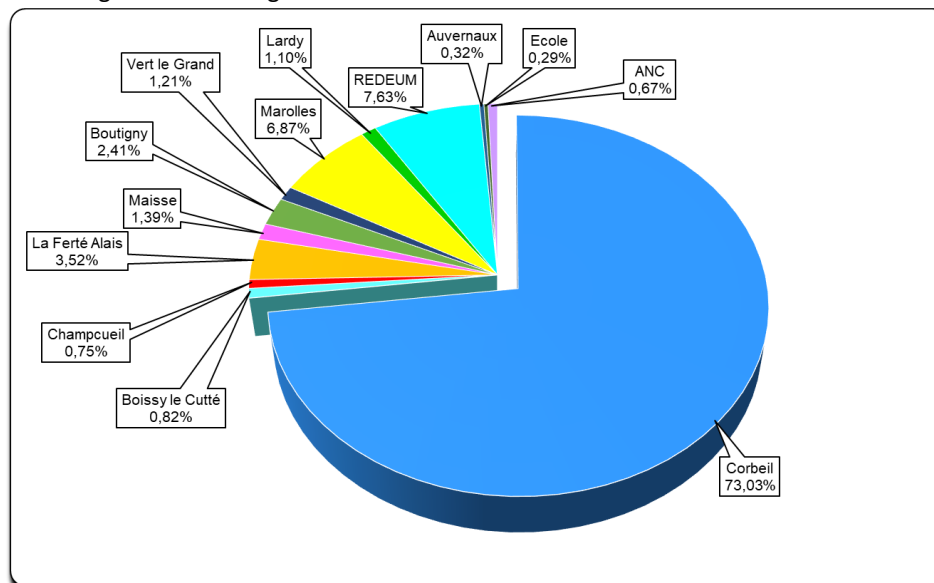
L'augmentation principale provient de la refacturation de la SPL, + 400 K€ passant de 3,1 M€ à 3,5 M€

Le budget consacré à l'entretien des réseaux est stable à 1,19 M€.

Les charges à caractère général intègrent les dépenses propres à la compétence mais aussi la part des frais de structure à rembourser au budget général pour 771 K€ contre 781 K€ au budget précédent.

Le règlement à l'AESN, pour la première fois, de la redevance performance des systèmes d'assainissement est budgété à 196 K€.

Les charges à caractère général se ventilent entre les bassins de la manière suivante :



Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel (2,12 M€) représentent **18,84% (21,38 % en 2025)** des dépenses réelles d'exploitation. Elles affichent une diminution de 155 K€.

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées, 1,66 M€ contre 1,84 M€ en 2025 (-180 K€), sont composées des intérêts des emprunts. La baisse des taux constatée depuis juin 2024 se répercute avec un effet différée dépendant de la date et de la fréquence de révision (annuelle, trimestrielle), des taux de nos emprunts à taux variables (27% de l'encours). L'impact des taux variables associé à l'amortissement du capital permettent une réduction de la charge d'intérêts supérieure au coût de notre dernier emprunt entraînant un montant moindre d'intérêts à payer.

2 – La section d'investissement

2-1 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont ventilées ainsi :

Montants en €	Assainissement collectif	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 13 Subventions	0	729 999
- 16 Emprunts	8 639 800	6 290 442
- 1068 Excédit de fonct. dotations/fds propres	0	5 756 636
- 45 opérations pour compte de tiers	244 000	216 289
- recettes réelles d'investissement	8 883 800	12 993 367

En raison de la reprise anticipée du résultat, figuraient au budget 2025 les subventions intégrées dans les restes à réaliser ainsi qu'au compte 1068 la part du résultat affectée à l'investissement.

La notification de nouvelles subventions au cours de l'exercice, l'intégration lors du BS des restes à réaliser en subventions et l'affectation du résultat 2025 permettront de réduire le besoin de financement, donc le montant de l'emprunt d'équilibre affiché (8,64 M€).

2-2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent entre les chapitres suivants :

Investissement	BP 2026	BP 2025
- 20 immobilisations incorporelles (frais d'études, licences)	305 000	672 000
- 21 immo corporelles	12 166 000	9 321 423
- 23 immobilisations en cours	75 000	482 273
- 27 immobilisations financières	0	0
- dépenses d'équipement	12 546 000	10 475 696
- 16 rembst capital	5 067 500	5 064 770
- 13 subventions d'investissement		
- 45 opérations pour compte de tiers	244 000	244 000
- autres dépenses d'investissement	5 311 500	5 308 770

Les dépenses d'équipement

Les projets d'investissement budgétés totalisent 12,5 M€.

Ce montant se répartit principalement entre :

- 11,9 M€ pour l'ancien périmètre du budget.
- 435 K€ pour la REDEUM.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2026, le remboursement du capital est stable à 5,06 M€.

L'encours de la dette du budget assainissement à fin 2025 est de 61,9 M€.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026 POUR LA GESTION EN DSP

Le PPI 2024-2026 retrace les opérations d'investissement qui seront réalisées sur la période. Il intègre les opérations décidées localement par les collectivités nous ayant confié leurs compétences.

Le budget assainissement collectif pour la gestion en DSP rassemble **1 mission et 2 programmes**.

Pour l'exercice 2026, les crédits de paiement (CP) inscrits au PPI pour l'assainissement hors Malesherbois s'élèvent à **11,9 M€ HT**.

Les opérations phares 2026

- Station d'épuration **Exona** : Amélioration du système d'assainissement de Corbeil-Essonnes, des réseaux et de la station Exona
- **D'Huison Longueville** : réhabilitation du PR du Cresson (300 K€)
- **Poste de Robinson à Corbeil** (200 K€)
- **Corbeil** : rénovation des Tarterets 1ere tranche (300 K€ en assainissement 300 K€ en EPU)
- **St Germain les Corbeil** : (150 K€)
- **STEP de St Vrain** refonte filière boues (520 K€)
- **Saint-Vrain** : travaux sur réseau de transport passant dans le parc (400 K€)
- **Cheptainville** : réseau de transport (400 K€)
- **Vayres** : rue de la Ruchère 3^{ème} phase (400 K€)
- **Boissy le Cutté** : nouvelle Step 1^{ère} année (800 K€)
- **Mennecy** : rue de la fontaine (450 K€)
- **Ballancourt** : eaux pluviales (1,2 M€)
- **Maise** : avenue du Gal de Gaulle (300 K€)

ASSAINISSEMENT	Nom AP	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP
MISSION N° 2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau					
Programme 2-1 - Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)					
AP n° 8	Etudes et diagnostics sur tous les bassins de collecte	176 051	171 000	116 000	463 051
AP n° 9	Travaux EU - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	1 132 418	2 355 372	3 351 000	6 838 790
AP n°11	Travaux EU - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	181 705	383 084	455 000	1 019 788
AP n° 12	Travaux EU - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	118 019	429 537	1 675 000	2 222 556
AP n° 13	Travaux EU - Bassin de collecte de Lardy-Bouray-Janville	29 493	589 762	345 000	964 255
AP n° 14	Travaux EU - Bassins de collecte de Boutigny, Maise, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	664 031	677 317	2 315 000	3 656 348
Total programme 2-1		2 301 717	4 606 071	8 257 000	15 164 789
Programme 2-2 - Améliorer la gestion des eaux pluviales					
AP n° 15	Etudes et diagnostics sur tous les bassins de collecte	53 415	70 000	34 000	157 415
AP n° 16	Travaux EP - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	2 610 181	1 697 274	2 968 000	7 275 455
AP n° 17	Travaux EP - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	81 676	100 000	150 000	331 676
AP n°18	Travaux EP - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	17 035	134 585	150 000	301 619
AP n°19	Travaux EP - Bassin de collecte de Boutigny, Maise, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	47 969	100 000	400 000	547 969
AP n°20	Travaux EP - Bassin de l'Ecole	2 519	32 000	32 000	66 519
Total programme 2-2		2 812 795	2 133 859	3 734 000	8 680 654
TOTAL ASSAINISSEMENT		5 114 512	6 739 930	11 991 000	23 845 443

I) Le budget analytique assainissement : régie du Malesherbois (REDEUM).

Le budget assainissement collectif du Malesherbois est désormais intégré au budget assainissement. Compte tenu de ses spécificités, gestion en régie, existence d'un conseil d'exploitation, il fait l'objet d'une présentation distincte des bassins en DSP.

En 2025 la compétence est transférée de la commune à la Communauté de Communes du Pithiverais Gatinais (CCPG) qui a décidé de la déléguer au SIARCE.

La facturation auparavant gérée par la régie assainissement de la commune du Malesherbois est depuis cette année prise en charge par Véolia, le titulaire de la DSP eau potable de la CCPG.

En 2024 en complément de la facturation habituelle de début d'année portant sur les relevés 2023, la régie a facturé l'intégralité de l'exercice 2024 afin qu'au 1^{er} janvier 2025 Véolia débute sur une base claire et une année pleine.

Cela a 2 conséquences :

- Une recette 2025 budgétée réduite. La facturation de Véolia étant semestrielle (juin-décembre), en 2025 le Siarce n'a perçu que le produit de la facturation du 1^{er} semestre 2025. Le 2nd sera versé début 2026.
- Un retour à une recette annuelle complète dans le budget 2026

Le budget analytique de la REDEUM est équilibré en fonctionnement et en investissement.

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 151 476,00	1 151 476,00
Section d'investissement	816 976,00	816 976,00

1 – La section d'exploitation

1-1 – Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont comptabilisées dans le chapitre suivant :

Montants en K€	REGIE DU MALESHERBOIS	
	BP 2026	BP 2025
- 70 revenus redevances/produits des services	925 000,00	486 000,00
- 74 dotations/participations/ primes épurations	0,00	0,00
- produits réels	925 000,00	486 000,00

Chapitre 70 – Vente des produits ou de services

Le chapitre 70 atteint 925 K€. Il est composé des recettes suivantes :

- Redevances et abonnements : 758 K€ contre 360 K€ au budget 2025, conséquence du retour à un mode de fonctionnement annuel normal avec 2 reversements semestriels (S2 et solde 2025 début 2026 puis le S1 2026 à l'automne)
- Déversement d'eaux industrielles (société Désert lavage) : 25 K€
- Collecte de la redevance AESN performance des systèmes d'assainissement, à reverser en N+1 : 42 K€
- PFAC : 50 K€.
- Remboursement de la part des prestations relatives aux eaux pluviales par le Malesherbois : 50 K€.

Le dispositif PFAC :

La redevance assainissement collectif est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'usage engendre le rejet d'une eau usée collectée par le service assainissement.

À la suite de l'adhésion de la commune nouvelle du Malesherbois au 01/01/2018, le comité syndical :

- ✓ A approuvé la modification de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif « eaux usées assimilées domestiques » sur le bassin de collecte et épuration du Malesherbois, à la suite de l'adhésion de cette commune nouvelle au 01/01/2018.

Pour l'exercice 2026, cette participation est évaluée à 50 000 €.

Chapitre 74 – Subventions d’exploitation

Le chapitre 74 comprenait la recette liée à la prime épuration, évaluée à 30 000 € pour l’exercice 2024. Cette prime a disparu dans le 12^{ème} plan de l’Agence de l’Eau qui a débuté en 2025. Elle est « intégrée » à la redevance performance des systèmes d’assainissement. Cette redevance peut être minorée selon le degré de bon fonctionnement de l’assainissement.

1-2 – Les dépenses d’exploitation

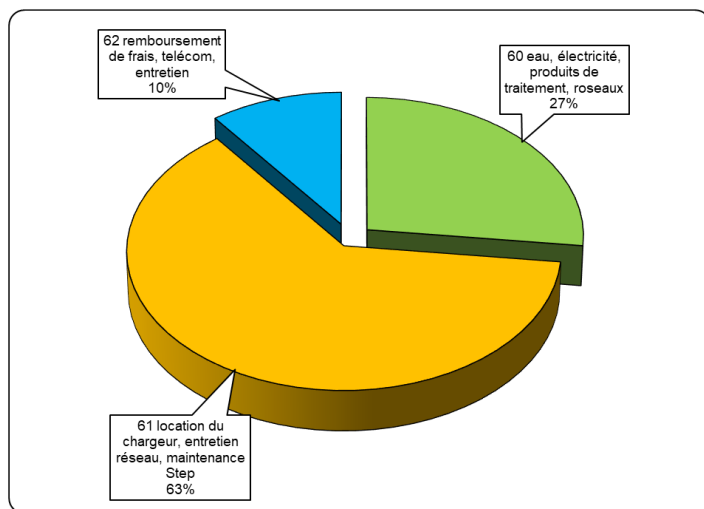
Les dépenses d’exploitation s’articulent de la manière suivante :

Montants en K€	REGIE DU MALESHERBOIS	
	BP 2026	BP 2025
Exploitation		
- 11 charges à caract. gal.	520 500,00	532 300,00
- 12 charges de personnel	123 041,00	350 000,00
- 14 atténuation de produits	0,00	118 000,00
- 65 autres charges de gestion courante	6 500,00	6 500,00
- 66 intérêts des emprunts	22 000,00	24 000,00
- 67 charges exceptionnelles	7 000,00	15 000,00
- 68 dotations aux provisions	0,00	0,00
- charges réelles	679 041,00	1 045 800,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent **76,7% (50.9, % en 2025)** des dépenses réelles d’exploitation (hors virement à la section d’investissement). Le montant est en légère diminution, 521 K€ contre 532 en 2025 (-10,8 K€), mais la baisse du total des charges réelles augmente leur proportion dans le montant global des charges.

Elle se répartissent comme suit :



Les principaux postes sont :

- La maintenance et l’entretien pour 188K€ (surpresseurs, électromécanique, ITV, entretien PR et step, curage, roseaux, fossé d’Orveau, réparation dégrilleurs fins, remise en état du local boues etc.).
- L’énergie (électricité de la Step et des postes de relevage d’Orveau et de Malesherbes) 90 K€.
- Les produits de traitement 20 K€.
- Locations diverses 20 € dont chargeur 18 K€.
- Analyses Eurofins 20 K€.
- Remboursement de frais 24 K€, prévu en 2025 mais en attente des justificatifs.
- Petit équipement, batteries, voyants divers, chaines, outillage, ballons obturateurs etc. 20 K€.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel représentent **18,1% (33.5% en 2025)** des dépenses réelles et sont fixées à 123K € (- 127 K€). En 2025 elles comprenaient le remboursement des frais de personnels refacturés par le Malesherbois sur plusieurs exercices.

Chapitre 66 – Charges financières

22 K€ sont budgétés pour les intérêts des emprunts contre 24 K€ lors de l'exercice précédent. L'encours s'amortissant sans nouvel emprunt, les intérêts diminuent.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont en baisse à 7 K€ contre 15 K€ en 2025 afin de comptabiliser les potentielles régularisations tardives de factures émises par la régie jusqu'au 31/12/2024.

2 – La section d'investissement

2-1 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'articulent de la manière suivante :

Montants en K€	REGIE DU MALESHERBOIS	
Investissement	BP 2026	BP 2025
- 13 Subventions	0,00	0,00
- 16 Emprunts	344 541,00	0,00
- 1068 Excédit de fonct. dotations/fds propres	0,00	186 085,89
- recettes réelles d'investissement	344 541,00	186 085,89

Le budget 2026 comprend un emprunt d'équilibre de 344 K€. En 2025 les excédents de la double facturation et l'affectation du résultat 2024 avaient permis l'absence d'emprunt d'équilibre.

La reprise des excédents et l'affectation des résultats 2025 se feront lors du vote du budget supplémentaire 2026.

2-2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'articulent de la manière suivante :

Montants en K€	REGIE DU MALESHERBOIS	
Investissement	BP 2026	BP 2025
- 20 immo incorporelles (frais d'études, licences)	0,00	80 000,00
- 21 immo corporelles	350 000,00	420 000,00
- 23 immo en cours	0,00	0,00
- dépenses d'équipement	350 000,00	500 000,00
- 16 rembst capital	122 500,00	128 000,00
- dépenses réelles d'investissement	122 500,00	128 000,00

Les travaux d'investissement du bassin du Malesherbois font l'objet d'une Autorisation de Programme intégrée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026.

Le PPI regroupe les opérations suivantes :

AP n° 27	Travaux EU - Bassin de collecte du Malesherbois	2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP	Commentaires
1814301	BCE DU MALESHERBOIS - part Siarce du SDA	0	80 000	0	80 000	Part Siarce SDA LM payée en 2025
A créer	BCE MALESHERBOIS - Réhabilitation GC bassin tampon et bassin aéré - étude diagnostic béton		0	90 000	90 000	Etude diag béton du bassin aéré et bassin d'orage (fissures apparentes)
A créer	BCE MALESHERBOIS - Réseau. Travaux tuyau d'air process en inox step à renouveler		0	85 000	85 000	ouverture 25 000€ + remplacement 60 000€ (à confirmer)
2450100	Agencement, aménagement des bâtiments d'exploitation	7 058	20 000	20 000	47 058	Achat rangement et aménagement étagère pour le garage => 2026 Portail serre et local boues => 2025 Portail d'accès STEP - motorisation (8000€) => 2025
1814310	BCE MALESHERBOIS - Réseau. Travaux réhabilitation, extension, renforcement	77 516	100 000	120 000	297 516	Renouvellement de portail et accès PR (poste Beauregard et poste Doudemont) 25 000€ Renouvellement tampons pour prog voirie 25 000€ (phase 3 en 2026) Travaux réhab réseau à prévoir pour travaux voirie 60 000€ mini (selon SDA) Travaux divers et renouvellement (recirculation extraction) 50 000€
2010001	BCE MALESHERBOIS - Installations, achat matériel et outillage technique pour l'assainissement	43 833	90 000	120 000	253 833	Renouvellement agitateur dégazeur 5 000€ Travaux divers PR + STEP 50 000€ (PR Doudemont et PR Beauregard) Achat pompe PR Entrée 40 000€ (stock pour le stand-by) Sofrel / batterie à acheter Renouvellement des sofrel et programmation 4G/5G (4000€/poste) : 70 000€
	TOTAL AP N° 27	128 407	290 000	435 000	853 407	

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Pour l'année 2025, le remboursement du capital est de 128 000 €.

L'encours de la dette s'élève au 31/12/2025 à 1 M€. Pour l'année 2026, le remboursement du capital est de 122 K€. En 2026 un premier emprunt AESN arrive à échéance dont l'annuité est de 9,9 K€

Le budget analytique assainissement non collectif (ANC)

L'ancien budget annexe du service public d'assainissement non collectif est désormais intégré au budget assainissement. Il ne comporte pas de section d'investissement, son objet étant la réalisation de contrôles de conformités des installations d'ANC.

Tout comme pour le budget du Malesherbois, il fait l'objet d'une présentation particulière.

1 – La section d'exploitation

1-1 – Les recettes d'exploitation

Le Siarce assure le suivi de 500 installations.

Le service public d'assainissement non collectif assure son financement principalement par la facturation des contrôles périodiques obligatoires de bon fonctionnement des installations existantes, les contrôles effectués lors d'une vente ou de la mise en service d'une nouvelle installation.

Une recette de 53,5 K€ est budgétée au titre des divers contrôles.

1-2 – Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont constituées des prestations de contrôle et représentent la quasi-totalité des dépenses (46 K€).

2,5 K€ sont consacrés aux éventuelles admissions en non-valeur et 5 K€ aux annulations de titres.

L'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable s'articule autour de 5 unités de distribution regroupées dans un budget unique et d'une régie, dotée de son budget propre.

Leur composition est la suivante :

Unités de distribution	
Corbeil-Essonnes	Mennecy, Echarcon, Ormoy
La Ferté-Alais	Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais, Orveau
Itteville	Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonnes, Boissy S/s St Yon, Breux-Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, St-Sulpice, St-Vrain, St-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,
Compétence Production/Transport uniquement, la distribution étant assurée par la régie d'eau de Cœur d'Essonne Agglomération.	Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, St-Germain-les-Arpajon
Régie d'eau potable du Sud-Essonnes (EPSE)	Courdimanche, Maisse, Boutigny, Vayres, Prunay, Gironville, Buno-Bonnevaux

Chaque unité de distribution comprend les compétences « Production/Transport » et « Distribution ».

La compétence « Production/Transport » concerne 43 communes rassemblant une population de 133 321 habitants.

La compétence « Distribution » concerne 33 communes. La régie d'eau potable du Sud-Essonnes est dotée d'une autonomie financière, elle dispose donc de son budget.

Le budget eau potable

Le budget eau potable est en équilibre en exploitation et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 314 860,62	3 314 860,62
Section d'investissement	3 874 353,21	3 874 353,21

1 – La section d'exploitation

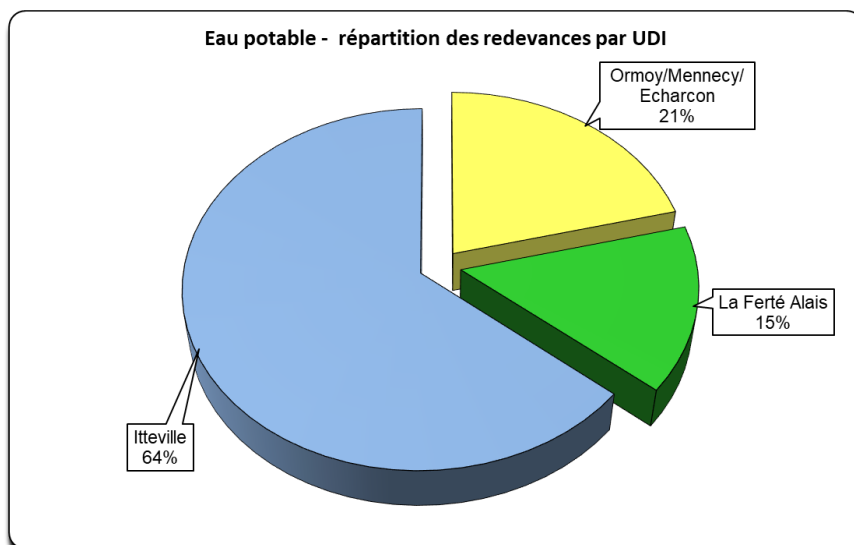
1-1 – Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation s'articulent de la manière suivante :

Montants en €	Eau potable assujetti	
	BP 2026	BP 2025
- 70 revenus gestion courantes/produits des services	3 231 307	3 027 979
<i>dont redevances/surtaxes</i>	<i>2 781 576</i>	<i>2 772 417</i>
- 76 produits, remb emprunts par EPSE	53 000	72 000
- produits réels	3 284 307	3 099 979

L'essentiel des produits provient de la redevance eau potable pour 2,78 M€ puis des recettes issues des opérateurs de téléphonie mobile pour les antennes installées sur les châteaux d'eau du Siarce (130 K€).

La répartition des redevances perçues par bassin apparaît dans le graphique ci-dessous :



1-2 – Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'articulent comme suit :

Montants en €	Eau potable assujetti	
	BP 2026	BP 2025
Exploitation		
- 11 charges à caract. gal.	488 986	461 505
- 12 charges de personnel	879 372	823 412
- 14 atténuation de produits		
- 65 autres charges de gestion courante	7 000	7 000
- 66 intérêts des emprunts	169 000	236 500
- 67 charges exceptionnelles	204 000	334 000
- charges réelles	1 748 358	1 862 417

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 489 K€ contre 461 K€ en 2025, elles concernent pour l'essentiel 247 K€ de remboursement de frais mutualisés au budget général, 52 K€ concernant le reversement de la taxe performance eau potable à l'AESN, poste absent en 2025, 26 K€ pour l'entretien des terrains autour des installations (entretien, élagages), 15 K€ pour établir un diagnostic de l'état des forages du grand Hurepoix.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre concerne le remboursement au budget général d'une partie des frais de personnel qu'il supporte. Il comprend les charges de personnel de la direction de l'eau potable et une partie des frais de personnel des services mutualisés (juridique/marchés, RH, finances, secrétariat général, logistique etc.)

Ce poste représente 51% des dépenses réelles d'exploitation, soit 879 K€.

Chapitre 66 – Charges financières

Les intérêts d'emprunts sont estimés à 169 K€ (236 K€ en 2025, - 67,5 K€)) et représentent 9,9% des dépenses réelles d'exploitation. Le portefeuille de prêts du budget eau potable contient d'anciens contrats indexés sur le taux du Livret dont le taux a été abaissé en 2025 de 3% à 1,7% actuellement, avec une orientation à la baisse pour 2026. La prochaine révision semestrielle du taux interviendra en février.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles (204 K€) reculent de 130 K€ En dehors des habituels 25 K€ consacrés à la coopération décentralisée et des 9 K€ affectés à de potentielles annulations de titres figurent 170 K€ destinés à couvrir le reversement de l'excédent d'exploitation de l'UDI de la vallée de la Juine à la CCEJR.

Le montant définitif sera recalculé et réajusté afin de tenir compte des annuités d'emprunts prises en charge par le Siarce jusqu'à la date effective du changement de bénéficiaire par les organismes financiers.

2 – La section d'investissement

2-1 – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'articulent de la manière suivante :

Montants en €	Eau potable assujetti	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 13 Subventions	0	509 867
- 16 Emprunts	2 168 850	0
- 1068 Excédit de fonct. dotations/fds propres	0	2 645 308
- 27 Autres immo financières, remb. du capital emprunt EPSE	139 000	139 000
- recettes réelles d'investissement	2 307 850	3 294 176

En 2025, le vote du budget en avril a permis la reprise des restes à réaliser permettant de faire apparaître dès le vote du budget primitif les subventions notifiées non encore intégralement perçues (510 K€) ainsi que l'affectation du résultat (2,64 M€).

Ces données seront calculées une fois le résultat 2025 connu et intégrées au budget 2026 lors du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 13 – Subventions

Les nouvelles subventions notifiées, une fois connues ainsi que les restes à réaliser seront ajoutées au budget 2026 lors du budget supplémentaire ou de décisions modificatives.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'emprunt théorique affiché est un emprunt d'équilibre, il sera modifié lors de la reprise des résultats excédentaires des exercices antérieurs lors du vote du budget supplémentaire.

Compte 1068

Le montant de ce compte représente pour 2025 la partie de l'affectation du résultat 2024 destinée à couvrir le déficit d'investissement. Montant inexistant en 2026, le budget 2026 étant voté en décembre, ce compte sera mouvementé lors du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Le chapitre 27, 139 K€, correspond au montant du capital des emprunts payés par le budget eau potable pour le compte du budget EPSE et remboursé par ce dernier.

2-2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'articulent de la manière suivante :

Montants en €	Eau potable assujetti	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 20 immo incorporelles (frais d'études, licences)	84 000	170 020
- 21 immo corporelles	2 365 000	2 869 020
- 23 immo en cours	650 000	100 000
- dépenses d'équipement	3 099 000	3 139 040
- 16 rembst capital	744 800	753 300
- autres dépenses d'investissement	744 800	753 300

Les dépenses d'équipement à 3,09 M€ sont quasi stables (-40K€).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du remboursement (744,8 K€) prévu en 2026 du capital des emprunts. L'encours de la dette du budget eau potable est de 6,09 M€ au 31/12/2025 dont 246 K€ en attente de transfert à la CCEJR.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

Le PPI 2024-2026 retrace les opérations d'investissement qui seront réalisées sur la période. Il intègre les opérations décidées localement par les collectivités nous ayant confié leurs compétences.

Le budget eau potable rassemble **1 mission et 1 programme**.

Pour l'exercice 2026, les crédits de paiement s'élèvent à 3,02 M€.

Les opérations phares 2026

- **Boissy s/s St Yon** : rue Béchevret, (300 K€)
- **Saint-Vrain** : Orme de la prévôté (400 K€, 900 ml à remplacer)
- **Champcueil** : diverses rues (300 K€)
- **Travaux** : sur les réservoirs du Siarce (400 K€)
- **Mennecy** : rue champoreux (400 K€)
- **Ormoy-Echarcon-Mennecy** : sécurisation du réseau de transport (400 K€)

Le PPI 2024-2026 du budget eau potable est le suivant :

EAU POTABLE	Nom AP	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP
MISSION N° 1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable					
Programme 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau					
AP n° 1	Schémas directeurs et études Eau Potable	38 002	83 300	84 000	205 302
AP n° 2	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION DE CORBEIL	702 506	530 713	825 000	2 058 219
AP n° 3	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION D'ITTEVILLE	1 586 989	1 055 245	1 230 000	3 872 234
AP n° 5	Renouvellement ou extension de réseau UNITE DE DISTRIBUTION DE LA FERTE ALAIS	692 530	646 640	310 000	1 649 170
AP n° 6	Renouvellement ou extension de réseau GIRONVILLE/BUNO/PRUNAY	0	0	0	0
Total programme 1-1		3 020 028	2 375 897	2 849 000	8 244 925
Programme 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau					
AP n° 7	Etudes et travaux de sécurisation Sud Essonne	30 598	85 720	200 000	316 318
TOTAL BUDGET EAU POTABLE		3 050 625	2 461 617	3 049 000	8 561 243

Le budget de la régie d'eau potable du Sud-Essonne (EPSE)

Le budget de la régie d'eau potable du Sud-Essonne est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2 961 613,00	2 961 613,00
Section d'investissement	520 000,00	520 000,00

1 – La section d'exploitation

1-1 – Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation s'articulent de la manière suivante :

Montants en K€	Régie eau potable Sud-Essonne	
	BP 2026	BP 2025
- 70 revenus redevances/produits des services	2 955 613	2 390 989
<i>dont redevances/surtaxes</i>	<i>1 009 619</i>	<i>1 009 619</i>
- produits réels	2 955 613	2 390 989

Les revenus, 2,9 M€ sont constitués des redevances Siarce mais aussi des redevances assainissement et AESN perçues via la facture d'eau. Redevances reversées ensuite aux bénéficiaires.

Le produit des abonnements et de la redevance eau potable de la régie est de 1 M€, il représente 34% du total du chapitre 70.

1-2 – Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont les suivantes :

Montants en K€	Régie eau potable Sud-Essonne	
	BP 2026	BP 2025
Exploitation		
- 11 charges à caract. gal.	2 031 518	1 909 061
- 12 charges de personnel	181 404	163 557
- 14 atténuation de produits	204 000	355 455
- 65 autres charges de gestion courante	11 000	11 000
- 66 intérêts des emprunts	53 000	72 000
- 67 charges exceptionnelles	10 000	8 500
- 22 dépenses imprévues		
- charges réelles	2 490 922	2 519 573

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les frais généraux à 2,03 M€, affichent une progression de 122 K€.

Les charges à caractère général comprennent principalement pour 480 K€ les honoraires du contrat de prestation de services et de prestations annexes contre 505 K€ au budget 2024, le reversement des redevances assainissement au Siarce et aux délégataires pour 1,2 M€ et des redevances AESN prélèvement d'eau, performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement pour 58 K€.

Parmi les autres postes nous avons l'achat d'eau destiné à l'abaissement du niveau de sélénium (140 K€, +20 K€) ou les frais d'affranchissement, 15 K€.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel budgétées représentent 181 K€ (+18 K€). Elles sont refacturées par le budget général du Siarce. La régie emploie 2 agents, ces charges comprennent aussi la quote-part du directeur des régies et une partie des fonctions support.

Chapitre 14 – Atténuation de produits

Au chapitre 14 est comptabilisé pour 204 K€ contre 355 K€ du budget précédent (-151 K€), le reversement à l'agence de l'eau du reliquat des anciennes redevances modernisation des réseaux de collecte et pollution d'origine domestique ainsi que la nouvelle redevance sur la consommation d'eau. En 2025 ce poste comprenait aussi pour 182 K€, le rattrapage des soldes de redevances des années antérieures à régler à l'AESN.

Chapitre 66 – Intérêts des emprunts

Après une forte progression en 2022 et 2023, la régie détenant dans son encours des emprunts indexés sur le Livret A, dont le taux était passé de 0,5% à 3% (X6) en un peu plus d'un an, la charge d'intérêts poursuit sa baisse parallèlement au repli du taux du Livret A, actuellement à 1,7%.

Le montant des intérêts à payer en 2026 est de 53 K€, après avoir culminé à 87 K€ en 2024 (-39%).

2 – La section d'investissement

2-1 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'articulent de la manière suivante :

Montants en K€	Régie eau potable Sud-Essonne	
	BP 2026	BP 2025
- 13 Subventions	0	33 687
- 16 Emprunts	49 309	250 957
- 1068 Excédent de fonct. dotations/fds propres	0	483 234
- recettes réelles d'investissement	49 309	767 877

Comme pour les précédents budgets, en 2025 la reprise anticipée du résultat permet d'inscrire dès le budget primitif les subventions non encore intégralement perçues ainsi que la couverture du déficit d'investissement au 1068.

Chapitre 13 – Subventions

Aucune subvention nouvelle n'a été notifiée permettant de l'inscrire au budget primitif 2026.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'emprunt théorique affiché est un emprunt d'équilibre, il est de 49 K€.

Compte 1068

Le vote du budget 2025 en avril avait permis d'intégrer l'affectation du résultat. Concernant l'exercice 2026, l'affectation se fera lors du budget supplémentaire.

2-2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Montants en K€	Régie eau potable Sud-Essonne	
	BP 2026	BP 2025
Investissement		
- 20 immo incorporelles (frais d'études, licences)	0	3 250
- 21 immo corporelles	375 000	525 776
- dépenses d'équipement	375 000	529 026
- 16 rembst capital	139 000	139 000
- autres dépenses d'investissement	139 000	139 000

Chapitre 16 – annuités du capital des emprunts

En 2026, le remboursement du capital de la dette s'élève à 139 K€.

L'encours de la dette au 31/12/25 est de 2,40 M€, il est majoritairement constitué pour 2,02 M€ par un Aqua prêt de la Banque des territoires indexé sur le Livret A et de 292 K€ d'avances AESN à taux zéro.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

Il est prévu 375 K€ au titre des crédits de paiement 2026.

Les travaux programmés sont détaillés dans le tableau du PPI ci-dessous.

AP n°28	Régie d'eau potable du Sud-Essonne	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP
2240500	EPSE Travaux divers sur le territoire de la régie	10 620	50 776	35 000	96 395
2240104	MAI - Chemin Saint - Eloi	35 793	40 000	0	75 793
	<i>Gironville / Prunay/ Buno - Renouvellement de Canalisations</i>				
2440500	GIR - Ferme de Ganevillier - Renouvellement de Canalisations	0	35 000	80 000	115 000
	<i>Maisse / Courdimanche - Renouvellement de Canalisations</i>				
A créer	MAI - Allée des Prunus			40 000	40 000
2440100	MAI - Rue du Pressoir	74 557			74 557
	<i>Autres travaux suivant SDA</i>				
2440602	GIR - Travaux de sectorisation - intégration de débitmètre et compteurs	0		40 000	40 000
2440501	BOUT/VAY - Travaux de sectorisation - intégration de débitmètre	0	50 000		50 000
2440502	MAI/COUR - Travaux de sectorisation - intégration de débitmètre	0	20 900		20 900
2440602	GIR - Travaux de sectorisation - intégration de débitmètre		19 100		19 100
2440600	GIR - Réservoir du domaine du rocher	0	0	30 000	30 000
2440102	MAI - Impasse des écoles	27 246			27 246
2540300	BOU - by pass réservoir de la tour Marchais		150 000	150 000	300 000
	TOTAL AP N°28	148 216	365 776	375 000	888 991